

## Intercommunalité : M. Philippe RICHERT, ministre chargé des Collectivités territoriales, conciliant avec les élus

Le ministre chargé des Collectivités locales, M. Philippe RICHERT, s'est quant à lui montré très conciliant hier à Rennes devant les élus locaux pour faire passer l'achèvement de l'intercommunalité, de nombreuses voix ayant reproché le manque de temps et de concertation pour mettre en œuvre ce volet de la réforme territoriale. Alors que la loi donne aux élus jusqu'au 31 décembre prochain

pour arrêter les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) qui dessineront la carte de l'intercommunalité de demain, le ministre a assuré qu'il serait possible d'aller jusqu'au second semestre 2012 là où "le contexte ne permet pas de les arrêter avant la fin de cette année".

Le Premier ministre, M. François FILLON, avait déjà annoncé la semaine dernière en Indre-et-Loire qu'il avait "décidé de donner, partout où c'était nécessaire, davantage de temps à la concertation" pour achever les SDCI, sans toutefois donner de date (cf. "BQ" du 10 octobre). Deux sénatrices centristes, Mmes Nathalie GOULET (Orne) et Françoise FERAT (Marne) ont déposé une proposition de loi pour repousser de six mois leur mise en place (cf. "BQ" du 11 octobre).

Le regroupement de communes, avec la suppression de syndicats déjà existants entre plusieurs communes, en particulier sur l'école, a provoqué la colère de nombreux élus, y compris dans la majorité présidentielle. Certains y ont vu une des raisons du basculement du Sénat à gauche le 25 septembre.

"Il n'y a pas de date fixée, mais on pourra aller au deuxième semestre 2012", a déclaré M. RICHERT devant la 22<sup>ème</sup> convention nationale de l'intercommunalité, à Rennes. "Là où il est possible d'arrêter le schéma, il faut le faire", a souligné M. RICHERT. "La date du 31 décembre 2011 n'est pas un couperet. Mais prendre le temps nécessaire, ce n'est pas tout arrêter ou tout freiner", a-t-il ajouté. "Il est gentil M. RICHERT, mais il y a une loi qui fixe la date du 31 décembre 2011", a estimé le nouveau président de la commission des Lois du Sénat, M. Jean-Pierre SUEUR (PS). "Et si on veut changer la date, il faut changer la loi, et nous allons nous y employer", a-t-il poursuivi en allusion à une proposition de loi PS demandant la suppression du conseiller territorial, qui devrait être débattue début novembre. De son côté, le président de l'Association des maires de France, M. Jacques PELISSARD (UMP), a déposé une proposition de loi prévoyant notamment que seuls les projets aboutis figurent dans les schémas arrêtés au 31 décembre prochain. M. RICHERT a exprimé sa "convergence" avec ce texte.